31e ANNÉE (4e SÉRIE) | No 44 | 4 NOVEMBRE 1909

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*ÉDITION COMPLÈTE, *de 10 francs à l'*ÉDITION PARTIELLE.
Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne).

Mgr FREPPEL

(Quatrième article) [1]

SOMMAIRE. — Le professeur de Sorbonne. — Les Pères apostoliques. — Saint Justin ; le rôle du démon dans le paganisme. — Les apologistes du IIe siècle. — Saint Irénée ; la Gnose. — L'abbé Freppel en Allemagne ; il est nommé chanoine honoraire de Strasbourg.

I. — Pendant dix années pleines, l'abbé Freppel porte tous ses efforts sur l'apologétique chrétienne. Personne mieux que lui ne saurait entreprendre le travail gigantesque de l'étude des Pères des premiers siècles. Il possède les langues latine et grecque, l'allemand est presque sa langue maternelle, et il connaît les méthodes germaniques, les procédés de cette science allemande à l'érudition profonde et aux systèmes changeants. Comme elle il recourt aux sources, mais il est doué d'un talent d'exposition qu'elle n'aura jamais, parce que ses travaux les plus ardus il les dispose avec l'art français, qui est fait de clarté, de logique et de bon sens. Il explique les textes avec son jugement droit, aidé d'une théologie solide et d'une haute raison. Etonnante, sa puissance d'assimilation, qui lui vient aussi de son esprit pénétrant et de sa vaste mémoire. Il emmagasine une quantité de faits, d'observations savantes, de systèmes philosophiques divers et extrêmement compliqués, comme ceux de la Gnose. Cet assemblage d'éléments vrais, ou erronés, bizarres, hétérogènes, forme dans son cerveau comme une sorte de chaos qui réclame la forme et la vie. Alors il y met de l'ordre, il pétrit ces matières diverses, comme le sculpteur pétrit sa glaise, il ressuscite dans son esprit ces époques disparues, ces premiers siècles dont les écrivains sont rares, il fait parler une phrase que personne n'avait aperçue, il y prend un trait de mœurs, il y découvre une vérité historique, et de cette masse lourde, inerte, incohérente, il fait jaillir la lumière. Il ne fait point parade d'érudition, le bas de ses pages n'est pas encombré d'indications de textes ni de citations ; au regard de la science actuelle c'est un vice irrémédiable, mais ses indications sont sûres et ses citations exactes. S'il lui avait fallu indiquer toutes les sources, chaque mot aurait eu son renvoi et peut-être fut-il dégoûté de ce genre par les pompeuses indications de textes qui ne prouvent rien, n'ont aucun rapport avec la chose, ou disent le contraire de ce qu'on leur fait dire, tels qu'il les vit dans la *Vie de Jésus* ou l'*Histoire des Apôtres* de Renan. Peut-être estimait-il aussi qu'il y a beaucoup de trompe-l'œil dans cet étalage facile d'indications que le lecteur ne vérifie guère. Pour lui il préférait donner le résultat exact de ses études personnelles, les conclusions raisonnées de son labeur, cherchant avant tout à instruire.

Son génie qui était plutôt didactique se donnait alors pleine carrière, il synthétisait, comparait, esquissait ou peignait des tableaux, où s'il n'apportait pas la simplicité de Bossuet, l'étincelante netteté de Louis Veuillot, l'élévation de Mgr Pie, la fougue inimitable de Lacordaire, il mettait une harmonieuse disposition des personnages avec un dessin bien arrêté, un coloris ferme, une ampleur imposante.

Il reste Alsacien. Il garde la vigueur, la conviction, la ténacité de sa race, avec un mélange singulier de raideur et de bonhomie. Cette race ne se plie pas, elle ne se laisse pas jeter dans un moule de convention, elle demeure personnelle. « Elle ne recule jamais devant la lutte, elle n'hésite jamais à corroborer de ses actes l'affirmation de ses principes. On la voit poursuivre avec d'autant plus de ténacité ses plans, qu'il n'y a rien eu de chimérique ou d'irréfléchi dans leurs conceptions. Parleurs calmes et infatigables, judicieux dans leurs vues et dans leurs démarches, susceptibles d'enthousiasme même sous des dehors graves et contenus, ils maîtrisent tout écart de pensée, toute hyperbole de langage et se tiennent en garde contre tout essai aventureux, toute tentative démesurée et

[1] Voir l'*Ami* des 18 fév., 29 avril et 9 septembre.

mal combinée. Le sens chrétien qui les pénètre profondément ajoute à propos la piété à leur foi. Pas de défection dans leur attachement, une fois qu'ils l'ont donné à bon escient ; c'est la fidélité intransigeante. En un mot, ce sont des intelligences sérieuses au service de cœurs généreux [1]. »

Successivement il étudie les Pères Apostoliques, saint Clément et saint Ignace d'Antioche, puis saint Justin et Athénagore, Tertullien et saint Irénée, saint Cyprien, Clément d'Alexandrie et Origène; il les fait revivre, il résume leurs enseignements, dit le P. Clair, sous une forme brillante, avec toute l'exactitude théologique ; il accomplit à souhait la tâche qu'il s'est d'abord proposée qui est de « tracer le tableau de l'éloquence chrétienne aux prises avec le polythéisme, déterminer les conditions de l'attaque et de la défense, apprécier les doctrines qui viennent se heurter dans cette rencontre de deux sociétés, étudier les hommes qui se succèdent dans ces combats de la parole, leur part d'activité, le mérite de leurs œuvres, suivre enfin dans ses phases diverses cette grande lutte où les destinées du monde se jouent entre la persécution et l'apologie [2]. »

C'est en effet la lutte des doctrines, car une doctrine nouvelle s'impose qui rencontre devant elle les philosophies païennes et les hérésies. C'est la lutte de la morale nouvelle de l'Evangile contre la dépravation des mœurs, la lutte de l'Eglise contre l'Etat, pour s'affranchir et conquérir sa liberté, la lutte pour les droits de la vérité, la lutte éternelle d'ailleurs du bien et du mal, mais ici décisive et déterminée, une vraie bataille rangée.

Aussi la lecture des Leçons de la Sorbonne est-elle plus qu'intéressante, elle est parfois palpitante, toujours attachante et par dessus tout saine, de noble tenue, et respirant cette sorte d'allégresse intellectuelle qui rayonne de la vérité comme la lumière joyeuse rayonne du soleil.

Ces leçons d'éloquence sacrée viennent en leur temps. La science moderne a dirigé l'attention des esprits vers l'étude des Pères. « En dépit des préjugés que l'ignorance ou la mauvaise foi avait su répandre au dix-huitième siècle, tout le monde a fini par reconnaître qu'il serait honteux pour une société chrétienne d'ignorer ceux qui l'ont initiée à la justice et à la vérité. » Mais il s'en faut « que la littérature chrétienne soit connue du grand nombre au même degré que celle de la Grèce ou de Rome.

« Si les Pères du IVe et du Ve siècle ont dû à l'éclat de leur éloquence le privilège d'être moins ignorés, ceux des trois premiers sont encore loin de jouir de la même faveur, et dans cette période si féconde et si animée, les Pères Apostoliques et leur époque ont eu le plus à souffrir, en France du moins, de cette sorte d'indifférence qu'explique d'ailleurs la sévérité naturelle du sujet. »

Ainsi s'explique-t-il dans la préface des *Pères Apostoliques* [1] et il déclare que s'il ne se flatte point d'avoir épuisé le sujet, « il serait heureux du moins d'avoir appelé l'attention des esprits sérieux, dans le clergé surtout, vers des documents où l'incrédulité cherche ses armes et où la foi trouve les siennes. Car j'ai toujours pensé que les écrits des premiers Pères forment la meilleure apologie de la Religion catholique. »

Ce mot d' « apologie » revient souvent sur ses lèvres et sous sa plume. En chemin il a dû traiter toutes sortes de sujets, étudier nombre d'hérésies, relever quantité d'accusations portées contre les chrétiens et il a vu, compris la méthode des Pères apologistes. Ceux-ci lui ont fourni des armes pour répondre même aux incrédules du dix-neuvième siècle, et à vivre longtemps à leur contact et de leurs idées, lui-même est devenu naturellement apologiste. L'erreur ne change que de vêtement, il rencontre les mêmes objections, les mêmes théories que réfutaient saint Justin ou Tertullien, objections et théories à peine modifiées dans leur forme orgueilleuse ou sensualiste, et en réfutant la philosophie alexandrine il répondait en même temps à Cousin ou à Jules Simon.

Les arguments des Pères devenaient les siens. Il revendiquait, à leur exemple, les droits de la vérité ; comme eux encore il ne se privait point de la jouissance de l'argument *ad hominem*, et il réclamait le droit commun pour les catholiques comme faisait Tertullien pour les chrétiens de son temps. Jusqu'à la Chambre il fut constamment apologiste et sa méthode, on le sait, était redoutée. Il la tenait des grands maîtres qui la lui avaient révélée.

II. — Deux hommes paraissent avoir sa prédilection : saint Justin et saint Irénée. C'est avec le premier « que l'éloquence chrétienne se tourne vers le polythéisme, soit pour l'attaquer, soit pour se défendre contre lui, » dit-il dans la préface de *Saint Justin*. Il lui fait une large part, parce que rien n'est important comme « de prendre les questions à leur origine telles qu'elles se présentent pour la première fois au regard de la pensée. Alors seulement on peut apprécier les clartés nouvelles qu'elles ont reçues des siècles suivants. »

Le premier des apologistes chrétiens a posé les bases de la démonstration évangélique. Avec un mérite égal ou supérieur au sien, ses successeurs n'ont fait que développer les arguments ébauchés par leur devancier. Justin les guide dans leurs travaux comme il les précède par l'exemple. Témoin autorisé de la foi, organe sincère de la tradition, il scelle dans sa personne l'alliance de la philosophie avec la religion. Toutes les grandes controverses de son temps trouvent un écho dans sa vie ou se reflètent dans ses œuvres. Il est avec saint Irénée le représentant le plus complet de l'éloquence chrétienne au deuxième siècle.

Mais à ses yeux, l'éloquence n'est pas « une question de style et une étude de mots ; elle est, avant tout et par dessus tout, dans le mouvement des idées et la force des sentiments. » Il se place

[1] Eloge funèbre de Mgr Freppel, par Mgr Gonindard.
[2] Préface de *Saint Justin*.

[1] 1er décembre 1858.

« au cœur de la société pour en pénétrer la vie intellectuelle et morale, et pour en saisir l'expression dans les luttes de la parole. » Et ce qu'il étudie, avant la question littéraire, c'est l'histoire même du dogme chrétien tel qu'il s'est affirmé dans le monde par la bouche de ses défenseurs au milieu des contradictions humaines [1].

Les Pères apostoliques exposaient brièvement les préceptes, les dogmes, prémunissaient les fidèles contre les hérésies naissantes, les pénétraient des principes de la constitution de l'Eglise; voici une nouvelle période où l'éloquence sacrée va venger l'Eglise attaquée dans son dogme, sa morale, son culte. L'Eglise va présenter son apologie :

> Là est la grandeur, la poésie de cette lutte, dans la parole de vérité aux prises avec la force matérielle et brutale. Dans ce choc de deux mondes, dont l'un résume en soi les puissances du passé, dont l'autre porte dans ses flancs les destinées de l'avenir, ce qui éclate, ce qui frappe, c'est le rôle sublime dévolu à la parole. Pour triompher de l'intolérance des hommes d'Etat, de la sophistique des gens d'esprit et du fanatisme des masses, l'Eglise livrée à sa faiblesse apparente n'a d'autre ressource, après la grâce divine, que celle de la parole. C'est armée de la parole qu'elle se défend, attaque, persuade, entraîne; c'est par la parole qu'elle réduira ses ennemis, sinon au silence, du moins à l'impuissance d'une haine qui ne répond à la vérité que par le supplice et la persécution [2].

Ensuite il montre les obstacles que le christianisme rencontre chez les gens d'esprit, les hommes d'Etat et le peuple : « Je n'oserais pas dire que l'esprit ou le talent soit toujours la meilleure disposition à recevoir la vérité du dehors et surtout par voie d'autorité. » Les hommes d'esprit païens n'admettent pas une foi qui soit la même pour eux et pour le peuple : « Quelle religion! s'écrie Celse vers le milieu du deuxième siècle : ce sont des cardeurs de laine, des cordonniers et des foulons, les plus ignorants et les plus rustiques des hommes qui l'annoncent, et c'est parmi des femmes et des enfants qu'ils cherchent des prosélytes! » Pour Tacite, la nouvelle religion est une pernicieuse superstition, *exitiabilis superstitio* [3]. Suétone répète le mot avec dédain et de plus confond à plaisir avec les chrétiens les Juifs détestés. C'est le mot d'ordre accepté au Portique par les stoïciens. La fermeté des chrétiens dans les supplices ne les déconcerte point : Epictète l'explique par une manie, Marc-Aurèle par une pure opiniâtreté. Jusque là en outre la religion était serve de l'Etat, elle s'en affranchit. L'Eglise ne prêche pas, n'enseigne pas, ne gouverne pas au nom de l'Etat, elle réclame sa place libre. Elle n'entend pas absorber l'Etat, elle ne veut pas non plus être absorbée par lui. Les hommes d'Etat regimbent, ils ne comprennent pas que si l'Empire romain avait pu être sauvé c'eût été par l'Eglise, foyer des grandes vertus qui font les grands peuples, et ils déclarent simplement qu'on ne discute pas avec des hommes qui se mettent en dehors d'eux. « Il n'est pas permis aux chrétiens *d'être,* » dira Tertullien, leur religion est illicite. Quant au peuple matérialisé, comment entendrait-il une doctrine spirituelle? Aussi accepte-t-il tous les préjugés, toutes les calomnies, il prête aux chrétiens tous les crimes. Ce qui se passe actuellement chez nos voisins d'outre-Manche explique bien cet état d'âme populaire : « Je ne ferai pas au peuple anglais l'injure de le comparer aux masses païennes, bien qu'il soit à coup sûr, l'aristocratie exceptée, un des moins cultivés de l'Europe; je cherche uniquement à vous montrer par un exemple rapproché de nous, à quel degré l'imagination populaire surexcitée par la haine peut dénaturer une doctrine ou une institution. Eh bien! si l'on envisage les préjugés contre la religion catholique qui ont cours en Angleterre dans les classes inférieures de la société, on se trouve en présence d'appréciations vraiment fabuleuses. Ainsi pour les dévots de l'anglicanisme le culte catholique est une idolâtrie; Rome, la grande prostituée des temps modernes; le Pape, un être fanatique auquel on accorde tout au plus la qualité d'homme; les jésuites, une sorte de vampires occupés à sucer les veines du corps social... »

L'Eglise a vaincu ces obstacles, donc elle est divine. « Car il n'y a pas d'institution humaine, disait M. de Maistre, qui puisse tenir contre ces trois forces réunies : l'échafaud, le syllogisme et l'épigramme ; c'est-à-dire contre la conjuration des gens d'esprit, des hommes d'Etat et du peuple [1]. »

Saint Justin ne fut pas le premier apologiste. Quadratus, évêque d'Athènes, et Aristide, philosophe de la même cité, l'avaient devancé, mais leurs écrits sont perdus et l'on n'y trouvait point la vigueur du philosophe martyr. Successivement stoïcien, péripatéticien, pythagoricien, platonicien, il allait s'abîmer dans le doute, quand il rencontra un vieillard chrétien qui lui montra le néant de la philosophie humaine et lui révéla le Christ. Surtout il le fit prier : « Ayez avant tout recours à la prière, dit-il, afin que les portes de la lumière s'ouvrent devant vous, car personne ne peut comprendre ces vérités, si Dieu et son Christ ne lui en donnent l'intelligence [2]. » Il prie, il voit, il est chrétien, il se consacre à la défense de la vérité et publie le *Discours aux Grecs*, puis l'*Exhortation aux Grecs*, le traité *De la monarchie ou de l'unité divine*, les deux *Apologies* et le *Dialogue avec Tryphon*.

Le savant professeur de la Sorbonne expose, analyse, commente ces ouvrages au point de vue philosophique et apologétique, et pour rendre ses Leçons plus attachantes il les sème d'études et de considérations pleines d'actualité. Avec saint

[1] Préface de *Saint Justin*, 1er déc. 1859.
[2] *Saint Justin*, 1re leçon.
[3] *Annal.*, XV.

[1] *Saint Justin*, les trois premières leçons.
[2] *Dialogue avec Tryphon*, VII.

Justin, par exemple, il fait ressortir le rôle du démon dans le paganisme.

Les dieux des nations ne sont que des démons, dit l'apologiste du deuxième siècle. Ils ont leurs serviteurs et leurs ministres qu'ils séduisent par de vains songes ou par des opérations magiques. Ils manifestent leurs volontés par leurs oracles, ceux d'Amphiloque par exemple, de Dodone ou de Delphes. Sachant par les prophètes que le christianisme détruirait leur empire, ils ont tout mis en œuvre pour empêcher son établissement. C'est pourquoi ils ont forgé un tissu de fables qui, par leur similitude avec la religion chrétienne, devaient servir à la discréditer par avance. Hercule, Esculape, Persée reproduisent des traits qui ne devaient convenir qu'au Christ, afin que les récits évangéliques ne parussent qu'une imitation des fictions païennes. Ensuite ils ont suscité des hérésiarques comme Simon le Mage, Marcion, et allumé la haine des persécuteurs.

Cette question de l'origine du mal, l'abbé Freppel l'étudie à l'aide des clartés théologiques. L'homme était bon, il est devenu mauvais parce qu'il est sorti des conditions où Dieu l'avait placé. L'acte qui a produit le mal n'est pas un acte créateur et positif, mais négatif, en ce sens qu'il a détruit et nié l'ordre établi par Dieu. Mais avant le drame de l'Eden, il y en eut un autre, dans un autre monde. La révélation nous enseigne que Dieu créa des esprits angéliques qu'il soumit, comme Adam, à une épreuve décisive qu'il est difficile de déterminer. « Un certain nombre d'anges succombèrent en cette épreuve offerte à leur liberté. Ce fut la première invasion du mal dans la création. » Il y eut une scission dans le monde invisible : d'un côté les esprits fidèles, de l'autre les rebelles « consommés dans le mal » qui exciteront l'homme à la révolte. L'Ecriture insinue clairement que ces esprits mauvais ont un chef et qu'ils veulent substituer le règne de Satan au règne de Dieu. « Détourner le genre humain de Dieu, transporter à la créature l'hommage dû au créateur, faire triompher le vice sous toutes ses formes, tel fut désormais le but et l'objet de l'activité du démon. Or ce plan de corruption universel se trouva réalisé, en grande partie, dans l'idolâtrie.

« Je n'entends pas dire que l'intention des païens fut toujours et uniquement de rendre un culte aux esprits mauvais ; mais, par le fait, c'est à ces derniers que se rapportaient leurs hommages. »

Certaines pratiques plus horribles, certains rites sanguinaires dénotent une déraison, une superstition qui n'est pas de l'homme seulement, car « la malice de l'homme a des bornes comme sa crédulité. » Baal adoré sous la forme d'un bouc, Moloch recevant dans ses bras de flamme les petits enfants pendant que les instruments bruyants et les acclamations féroces de la foule étouffent leurs cris, cela n'est pas humain, mais satanique.

« Je n'ignore point, ajoute-t-il, que le rationalisme n'admet pas cette explication de l'idolâtrie, » il cherche à réduire Satan à l'état de mythe. Fontenelle, l'auteur de la *Pluralité des mondes*, s'appuyant sur un ouvrage d'un médecin anabaptiste de Harlem, Van Dale, se proposa de montrer que les oracles païens n'étaient que pure supercherie des prêtres. Sans doute « le démon se mêle de magie, » disait-il, mais les Pères de l'Eglise ont eu tort de voir quelque chose de surnaturel dans les manifestations de Dodone ou de Delphes.

Le P. Baltus se chargea de lui répondre.

Les oracles n'auraient pas subsisté plus de deux mille ans, consultés, admirés, respectés par tout le paganisme, dit-il, s'il n'y avait pas eu en eux quelque chose de surnaturel et d'extraordinaire. Platon, dans le *Phèdre*, plaçait la cause de la divination dans une fureur surnaturelle qui transporte l'âme, de là les oracles furibonds de la Pythie. Or les oracles devenaient muets devant les chrétiens. C'est ce silence inexpliqué par les auteurs païens et reconnu vrai par eux, que les apologistes invoquent.

Le savant controversiste ajoutait finement :

> Souffrez, Monsieur, que je vous dise pourquoi vous rejetez sur ce point le témoignage des Pères de l'Eglise, des chrétiens de tous les siècles et des païens eux-mêmes. Je n'en vois pas d'autre raison que le penchant que nous avons, vous et moi, à l'incrédulité. Vous ne croyez pas facilement les choses où il entre du merveilleux ; comme vous avez reconnu que c'est là une faiblesse de l'esprit humain, vous tâchez de vous en garantir. Il n'y a que dans la physique où vous me paraissez bien différent de vous-même. Car lorsqu'il s'agit d'établir la pluralité des mondes, et de placer des habitants dans les planètes et dans toutes les étoiles, alors il me semble que le merveilleux vous plaît extrêmement et que vous avez même beaucoup de penchant à le croire [1].

Depuis, le matérialisme et le panthéisme ont également nié Satan, sans expliquer pourtant la croyance universelle de l'humanité, ni les oracles antiques. Nié par les uns, Satan a été réhabilité par les autres, et il les hante tous :

> On se ferait difficilement une idée de toutes les extravagances auxquelles la satanologie a donné lieu dans quelques systèmes contemporains. Nous en avons eu un échantillon assez curieux dans l'ouvrage français qui n'est qu'un écho de ces témérités mensongères. L'auteur de *La Justice dans la Révolution et dans l'Eglise* ne pouvait manquer de trouver Satan sur son chemin ; or voici le salut fraternel qu'il échange avec lui. Permettez-moi de vous lire cette touchante prosopopée, pour vous montrer jusqu'où la passion antireligieuse peut mener un homme qui saute à pieds joints sur les croyances et les traditions du genre humain tout entier :
>
> « Viens, Satan, viens, le calomnié des prêtres et des rois, que je t'embrasse, que je te serre sur ma poitrine ! Il y a longtemps que je te connais et tu me connais aussi. Tes œuvres, ô le béni de mon cœur, ne sont pas toujours belles et bonnes ; mais elles seules donnent un sens à l'univers et l'empêchent d'être absurde. Que serait sans toi la justice ? un instinct ; la raison ? une

[1] *Réponse à l'*Histoire des oracles *par M. de Fontenelle.*

routine ; l'homme ? une bête. Toi seul animes et fécondes le travail ; tu ennoblis la richesse, tu sers d'excuse à l'autorité, tu mets le sceau à la vertu. Espère encore, proscrit ! »[1]

Je ne sais si l'auteur s'est cru éloquent en cet endroit ; mais à coup sûr on n'est pas plus divertissant. Scarron, en parodiant le sublime, n'a jamais trouvé ces tons-là. Du reste il y a encore une certaine logique dans cette sympathie pour Satan : du moment qu'on appelle Dieu le mal, il n'y a pas de raison pour ne point nommer Satan le bien.

Ce passage de Proudhon est à coup sûr plus triste que « divertissant », il révèle une sorte de possession satanique. Il paraît bien que le sombre écrivain sentait Satan lorsqu'il écrivait ces blasphèmes. Ce sont là les mystères d'en bas qui passent sur la terre... Josué Carducci s'en est inspiré dans son *Hymne à Satan* (1865) qui semble vomi par des bouches d'enfer :

« Vers toi se déchaîne mon vers hardi. Je t'invoque, Satan, Roi du banquet !

« Pose ton goupillon, prêtre, et cesse tes chants ; non, prêtre, Satan ne recule point ! »

Pendant que le monde s'écroule, que « les anges pleuvent des firmaments, » que « se rouille la mystique épée » de Michel, « seul Satan vit ! » La pensée humaine s'est affranchie : « Matière, élève-toi, Satan a vaincu ! »

Puis ces strophes ardentes comme des flammes d'enfer, qui reproduisent les images hardies du cantique d'Habacuc :

Un bel et horrible monstre se déchaîne, il court les océans, il court la terre ; éclatant et fumant comme un volcan, il passe les monts, dévore les plaines ; il vole par dessus les abîmes, puis se cache dans les antres ignorés, dans des voies profondes.

Et il sort. Et indompté, comme un tourbillon, de rivage en rivage il jette son cri. Il répand comme le souffle d'un ouragan : ô peuples, il passe, Satan le Grand ! Il passe bienfaisant sur son indomptable char de flammes.

Salut, ô Satan ! ô rébellion ! ô force vengeresse de la Raison !

Vers toi montent, sacrés, les encens et les vœux. Tu as vaincu le Jéhovah des prêtres !

Toute l'Italie poussa un cri d'horreur à ces éructations d'impiétés et d'insanités. Etait-ce un détraqué, un fou, ou un convaincu ? A ses amis qui le blâmaient et lui disaient, comme Quirico Filopanti : « C'est une orgie intellectuelle !... Vous apprenez au peuple à diviniser le principe du mal ! » Carducci répondit : « La Réforme, la Révolution sont les œuvres de Satan ! J'aime ces œuvres, j'aime le grand rebelle ! » Il croyait donc à Satan.

Cette croyance est au cœur de l'humanité, plus ou moins altérée ou déformée, mais elle y est. On la retrouve dans les traditions païennes, la légende diabolique s'accuse depuis les Titans d'Hésiode jusqu'au Faust de Gœthe. « Le drame allemand, dit l'abbé Freppel, est un essai grandiose qui revêt des couleurs de la poésie la croyance de tous les peuples aux phénomènes de l'ordre satanique. Faust, c'est l'homme qui cherche à déchirer les voiles du monde invisible, pour pénétrer, par les sciences occultes, les secrets que la nature ne peut lui dévoiler. Méphistophélès, c'est l'esprit du mal, railleur et cruel, tel qu'il apparaît dans les contes du moyen âge. Voilà la légende diabolique résumée, dramatisée par l'esprit sceptique du dix-huitième siècle. Au contraire la mystique de Gœrres envisage le rôle véritable du démon dans l'humanité, au point de vue philosophique et historique. Chose singulière ! c'est à notre époque, où le sens du surnaturel est assez émoussé, que la thèse des Pères sur le rôle du démon dans l'histoire a trouvé le défenseur le plus solide et le plus profond. Je considère la *Mystique* de Gœrres comme une œuvre capitale sur les rapports du monde visible avec le monde invisible[1]. »

Dans les œuvres de saint Justin on trouve de précieux renseignements sur le baptême, les cérémonies du culte chrétien, les calomnies païennes, l'état de la controverse juive. Il cite la version des Septante et s'il ne désigne point les Evangélistes par leur nom, il donne des extraits exacts surtout de saint Mathieu et de saint Luc. Il emploie souvent cette formule : « Il est écrit dans les *Mémoires* des apôtres. » On y rencontre aussi quelques traces de saint Marc, notamment dans cette phrase : « Il est écrit dans les *Mémoires* du Christ : il changea le nom d'un de ses apôtres qu'il appela Pierre, et de plus il appela les deux fils de Zébédée Boanergès, ou fils du tonnerre. » Or saint Marc est le seul qui relève cette dernière particularité. Les citations de l'Evangile de saint Jean sont assez nombreuses, et de plus il définit ainsi l'authenticité de l'Apocalypse dans le *Dialogue avec Tryphon :* « Parmi nous un homme appelé Jean, l'un des apôtres du Christ, a dit dans son Apocalypse... »

Saint Justin possède deux grandes qualités : la simplicité et la clarté. Il ne cherche pas la haute éloquence, comme il n'a pas reçu la haute culture intellectuelle. Avant tout c'est un homme d'action qui ne parle et n'écrit que pour l'action. C'est un de ces témoins qui se font égorger pour sceller de leur sang la cause qu'ils aiment et qu'ils ont défendue. En face de son martyre héroïque, qui donc songerait aux incorrections de son style ?

III. — Après saint Justin voici Tatien, Hermias, Athénagore, Théophile d'Antioche, Méliton de Sardes, qui marquent aussi dans l'histoire des lettres chrétiennes. Leurs écrits ont une grande importance dogmatique, car le criticisme allemand et le rationalisme français ont concentré tous leurs efforts sur les trois premiers siècles de l'Eglise.

Le deuxième en particulier semblait à nos adversaires un terrain favorable pour y construire leurs systèmes. Déjà Strauss avait cru y trouver un champ ouvert aux hypothèses, un espace libre dans lequel l'imagination

[1] Proudhon, *La Justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, t. II.

[1] *Saint Justin*, 14e leçon.

pouvait se jouer à l'aise sans y être gênée par des témoins incommodes. A son tour, l'école rationaliste de Tubingue s'est prévalue d'un manque apparent de documents positifs pour défigurer les hommes et les faits de l'Eglise primitive. Ces romans s'évanouissent devant l'histoire mieux étudiée et plus connue. La vérité est que le deuxième siècle présente une réunion d'évêques et de docteurs également remarquables par le savoir et par la sainteté. Ce n'est pas sous les yeux de tels hommes, à leur insu ou de connivence avec eux, qu'on aurait pu imposer à l'Eglise entière des évangiles fabriqués après coup, introduire un système de gouvernement inconnu jusqu'alors, substituer de nouvelles croyances aux anciennes [1].

C'est ce qu'il prouve dans ses Cours à la Sorbonne pendant l'année 1859-1860. La part est faite largement aux écrits païens de Crescens, Fronton, Celse et Philostrate. Il montre comment Lucien de Samosate sape et démolit tout, tandis que Plutarque, Maxime de Tyr et Apulée, les précurseurs des néoplatoniciens du troisième siècle, essaient d'une restauration religieuse et morale, même au sein du paganisme. « C'est l'agitation stérile d'une société qui ne sait plus ni supporter ses maux, ni trouver le moyen de les guérir. »

A ces écrivains de talent l'Eglise oppose ses apologistes.

Tatien d'abord, vers 140, un Assyrien qui cherche la vérité et qui la découvre dans les Livres Saints. Il se met à l'école de saint Justin à Rome, et publie son *Discours contre les Grecs,* acerbe et virulent. C'est « Tertullien sans le génie. » Son Dieu est terrible et dépourvu de miséricorde. Après la mort de saint Justin il retourne en Orient et s'arrête à Daphné, près d'Antioche. Là il est choqué des désordres qui se glissent même parmi les fidèles et compose un traité de perfection morale, l'*Imitation du Sauveur,* excessif comme lui, où il impos les conseils comme des devoirs absolus. Afin de combattre les vices de la chair il proscrit le mariage, et quand il se voit combattu, il s'arrête, torture les textes de l'Ecriture en vue de donner une base à ses idées. Finalement séduit par Valentin, il roule dans les erreurs gnostiques. Un beau talent qui d'abord avait combattu vaillamment pour l'Eglise et qui verse ensuite dans la secte des Encratites. S'il faut en croire saint Epiphane et saint Jérôme, il ne tarda pas à trouver dans l'esclavage des sens le châtiment réservé à l'orgueil de l'esprit.

Hermias a le don de l'ironie, et dans sa satire contre les philosophes païens, il fait ressortir le désaccord de ces hommes qui prétendent tous enseigner la vérité. Il expose les systèmes d'Aristote, de Phérécyde, de Démocrite, d'Héraclite, de Cléanthe, de Carnéade, et après avoir signalé leurs contradictions il conclut : « Que de temps j'ai mis à recueillir leurs doctrines ! Et maintenant je me vois réduit à chasser de mon esprit toutes les opinions que j'ai adoptées. Si l'on ne peut atteindre à rien, la vérité cesse d'être à la portée de l'homme ! »

[1] Préface des *Apologistes chrétiens au IIe siècle,* 1er août 1860.

Le ton est à l'ironie où Lucien et Celse sont des maîtres, — Celse qu'Origène crut devoir réfuter parce qu'il le considérait comme un écrivain dangereux ; Celse, railleur et frivole, dont Voltaire ne fit que rééditer les persiflages et les calomnies.

Voici maintenant un apologiste parfait, savant et pondéré, controversiste ferme et habile, pénétré des droits de la vérité et des droits du chrétien, grave et logique : Athénagore, philosophe d'Athènes, également converti par la lecture des Livres Saints. Son apologie est adressée à Marc-Aurèle et Commode, vers l'an 177.

On admire, leur dit-il, votre douceur, votre mansuétude, le caractère pacifique et humain que vous montrez à l'égard de chacun. Tous jouissent des mêmes droits, l'équité préside au partage des honneurs que reçoit chaque cité. Grâce à votre sagesse, l'empire repose dans une paix profonde. Mais nous qu'on appelle chrétiens, qui ne faisons de tort à personne, nous qui, remplis de piété envers Dieu, sommes dans les meilleures dispositions pour votre pouvoir impérial, vous permettez qu'on nous tourmente et qu'on nous persécute : parce que vous ne vous intéressez pas à notre sort, on nous traite en ennemis, à cause du nom que nous portons [1].

Il fait appel à l'équité des princes et revendique fièrement le droit commun.

Qu'on traite les chrétiens comme les philosophes, qui sont absous s'ils sont trouvés innocents, condamnés quand ils sont reconnus coupables. Parce qu'ils sont modérés et soumis, on les frappe : « S'ils avaient revendiqué leur droit les armes à la main, s'ils avaient organisé la guerre civile dans l'empire, il est à croire qu'on y eût regardé à deux fois avant de leur refuser une liberté qu'on accordait à ceux qui adoraient les chats ou les crocodiles. »

On leur reproche trois crimes : « l'athéisme, des repas de Thyeste et des alliances d'Œdipe. » Qu'on fasse des enquêtes, qu'on examine leurs mœurs et leurs doctrines : « Nous ne vous demandons pas de privilèges : tenez seulement la balance égale entre nos ennemis et nous !... Ces reproches prennent leur source dans l'hostilité naturelle du vice et de la vertu ! »

Cette remarque est profonde : elle signale la cause morale des persécutions. Il y a dans le mal une haine du bien qui le pousse à étouffer le bien, car celui-ci est pour lui un reproche, un remords.

La Bruyère disait : « Je voudrais voir un homme sobre, modéré, chaste, équitable, prononcer qu'il n'y a point de Dieu : il parlerait du moins sans intérêt, mais cet homme ne se trouve point. » Je dirai après lui : Je voudrais bien voir l'humilité, la chasteté, la justice persécuter l'Eglise, mais ce phénomène ne se rencontre pas. Est-ce au nom de la vertu que Henri VIII, ce meurtrier domestique, se vengeait sur l'Eglise du refus qu'elle avait fait de sanctionner ses forfaits, en détachant un royaume entier de l'unité chrétienne ? Est-ce au nom de la vertu que Luther brisait un vœu sacré pour lever contre l'Eglise l'étendard de la révolte ? Est-ce au nom de la vertu que l'infâme auteur de la *Pucelle d'Orléans* et l'écrivain cynique des *Confessions* ameutaient contre l'Eglise les passions du XVIIIe siècle ? Non, mille fois non ! Il faut le dire sans détour et hautement, avec la franchise qu'inspire la conscience de l'honnête

[1] *Legatio pro christianis,* I.

homme : c'est le vice qui hait l'Eglise, c'est l'ambition, la cupidité, les passions des sens... Il faut être vicieux pour haïr cette grande société du bien, et si je voulais élever à l'Eglise un piédestal dont elle n'a pas besoin, je laisserais de côté ses héros, ses saints, ses hommes de génie : j'irais de Néron à Henri VIII et au-delà, et je produirais la liste de ses persécuteurs [1].

Toujours préoccupé de l'actualité, l'abbé Freppel se plaît à réfuter Kant et Jean Reynaud, l'auteur de *Terre et ciel*, par Athénagore, à propos de la résurrection des corps :

« Dieu, dit le philosophe d'Athènes, n'aurait pas fait l'homme si beau, orné des dons de l'intelligence et de la volonté, si son intention n'était pas que le chef-d'œuvre de ses mains durât. La vie présente, si courte et si précaire, ne serait pas en harmonie avec la grandeur de l'homme, la puissance de ses facultés et l'immensité de ses désirs. Si l'homme ne paraissait un instant sur la scène du monde que pour disparaître à jamais, sa création ne serait qu'un pur caprice, un jeu de fantaisie sans but ni raison suffisante [2]. »

Jules Simon développe la même pensée : « Pourquoi Dieu voudrait-il m'anéantir ? Il m'a créé. Son but, en me créant, était-il de me faire traverser cette vie pour arriver à la mort ? Je vois autour de moi bien des êtres dont l'existence est moins longue que ma vie terrestre, et qui disparaissent sans laisser de traces ; mais ils ne sont que des accessoires, des êtres secondaires créés pour l'ensemble, non pour eux-mêmes... Au milieu de tous ces êtres endormis pourquoi m'éveiller, si je suis une proie toute prête pour le néant ? Est-ce un Dieu sage qui ne me rend si grand que pour me rendre si malheureux ?... Dieu m'a donné l'être gratuitement, mais ce bienfait reçu me confère un droit, puisque Dieu est juste [3]. »

Et ce raisonnement s'applique non seulement à l'âme, mais au corps qui fait partie intégrante de notre nature. Kant suppose que la doctrine de la résurrection partage la personnalité entre l'âme et le corps, tandis que l'Eglise enseigne que les saints jouissent dès aujourd'hui de la vie bienheureuse, quoique leurs corps ne doivent ressusciter qu'à la fin du monde. « C'est bien la personne des élus qui vit au séjour de la gloire ; nul ne s'est jamais avisé d'invoquer l'*âme* de saint Pierre et de saint Paul, comme s'il n'y avait présentement dans le ciel que la moitié de leur personne. » Dieu n'a pas seulement donné la vie à l'âme, mais bien à l'homme qui réunit ensemble l'âme et le corps. « Ne faut-il pas aussi, conclut Athénagore, que tout ce composé ait le même sort et un but unique ? » Et si Dieu a pu, à l'origine, créer le corps de l'homme, à plus forte raison pourra-t-il le reconstituer à la fin des temps.

On sait que la résurrection des morts était une des questions les plus contestées dans le monde païen, puisque les Athéniens après avoir religieusement écouté saint Paul, s'éloignèrent quand il aborda ce sujet.

Depuis saint Ignace l'église d'Antioche, illustrée par saint Pierre et saint Evode, était travaillée par les hérésies ; voici Théophile, évêque de cette ville en 168, qui se lève pour les combattre. Mais les écrits qui nous restent de lui nous le montrent surtout apologiste de la doctrine chrétienne en face des païens. Lui-même a été païen, et, les livres saints l'ayant éclairé, il s'applique à son tour à éclairer son ami, le païen Autolycus. « Montrez-moi votre Dieu, » lui dit celui-ci. — « Dieu n'est pas visible aux yeux, répond-il ; il l'est seulement pour l'œil net et sain de l'esprit. Dieu ne se révèle point à ceux qui sont souillés de vices. »

Dans le *Proœmium* de son deuxième livre à Autolycus, Théophile cite d'un seul trait quatre-vingt vers sibyllins. On ne connut longtemps que ce fragment de ces curieux livres ; aujourd'hui nous les avons à peu près complets en douze livres qui renferment 4230 vers. L'abbé Freppel compose deux leçons fort intéressantes sur les livres sibyllins et sur l'acrostiche du huitième livre qui a inspiré le *Dies iræ*. De là ces mots : *Teste David cum Sibylla*. L'imitation toutefois est infiniment supérieure au modèle [1].

IV. — Mais il a hâte d'en venir à saint Irénée ; il se réjouit de demeurer une année dans les Gaules, sur le sol de la patrie évangélisée par le grand disciple de saint Polycarpe, une des plus pures gloires de l'Eglise et de la France.

Au milieu des controverses qui remplissent le deuxième siècle, écrit-il, l'évêque de Lyon apparaît comme un véritable représentant de l'orthodoxie chrétienne. Son traité contre les hérésies est un de ces ouvrages de premier ordre qui résument tout le mouvement doctrinal d'une époque. Comme l'*Histoire des Variations* de Bossuet qui lui sert de pendant, cette œuvre capitale est devenue inséparable du souvenir des erreurs qu'elle combat et des luttes qu'elle retrace. Esprit ferme et sûr, l'adversaire des rêveries de la Gnose est par-dessus tout l'homme du bon sens et de la tradition. Nul autre écrivain ne se montre à nous dans des conditions plus favorables pour porter témoignage de la foi de son temps. Irénée est un lien qui rattache l'Orient à l'Occident, un écho fidèle de l'un et de l'autre. La première moitié de sa vie s'est passée dans l'Asie mineure ; la seconde, à l'extrémité opposée du monde chrétien, dans les Gaules et sur le siège de Lyon. Une seule génération d'hommes le sépare du Christ et des apôtres. Elève de saint Polycarpe, le futur défenseur de l'Eglise a vécu dans l'intimité du disciple de saint Jean ; il a recueilli des lèvres du grand évêque de Smyrne l'enseignement de la foi et gravé dans son cœur les leçons de son maître, dont il partage l'indignation contre tout ce qui s'écarte de la tradition apostolique. De plus, il a conversé avec Papias, autre disciple de saint Jean ; il a interrogé avec soin ceux qui avaient vu et entendu les compagnons du Sauveur. Enfin Irénée a parcouru l'Eglise entière, de Smyrne à Lyon ; il sait ce qu'on enseigne dans les différentes communautés chrétiennes, quels écrits on y attribue aux apôtre d'un accord unanime ; il connaît à fond les opinions des hérétiques non moins que la croyance des orthodoxes ; il a été toute sa vie en rap-

[1] 6e leçon.
[2] *De resurrect. mort.*, XII-XIV.
[3] Jules Simon, *La Religion naturelle*.

[1] Voir 14e et 15e leçons.

port avec les évêques de Rome dont il proclame la primauté. Pas de controverse au deuxième siècle à laquelle le successeur de saint Pothin n'ait pris part ; point de lutte ou de péril au milieu duquel il n'ait élevé la voix ; le nom d'Irénée est mêlé à tout, se retrouve partout [1].

Avant d'étudier l'histoire de l'éloquence chrétienne dans les Gaules et de retracer cette belle figure de saint Irénée, il expose d'abord la situation religieuse et morale de ce grand pays avant Jésus-Christ : le système du druidisme qui est polythéiste, le culte des arbres et des bois qui est un de ses signes caractéristiques, le gui cueilli sur des chênes avec une faux d'or par un prêtre revêtu d'une robe blanche, cérémonie solennelle célébrée dans un jour sacré et suivie de sacrifices au milieu desquels les druides conjurent Dieu de faire que le gui, « son présent particulier, » porte bonheur à tous ceux qui en seront honorés. Voici maintenant les missionnaires qui viennent évangéliser ce peuple. Le premier groupe d'apôtres est celui de la Provence, Lazare et Maximin, Marie-Madeleine et Marthe. Un second, composé de sept prédicateurs comme Trophime, Martial, Saturnin, est envoyé par saint Pierre lui-même. Enfin le troisième groupe reçoit sa mission de saint Clément : c'est saint Denis et ses compagnons. L'abbé Freppel croit fermement à l'apostolicité des Eglises des Gaules, à l'identité de l'Aréopagite avec le premier évêque de Paris et à l'authenticité des ouvrages qui lui sont attribués par la tradition : « Nous avouons franchement, écrit-il, que les arguments de l'école de Launoy ne nous ont nullement ébranlé, et nous aurions craint de violer toutes les règles d'une sage critique en nous écartant de l'antique et constante tradition des Eglises de France touchant leurs premiers apôtres. » Quelle que soit la valeur de ces preuves, nulle part elles ne sont mieux exposées, plus complètes et plus claires que dans les premières leçons sur saint Irénée.

Après une longue étude des œuvres de saint Denis, il entre au cœur des persécutions par l'admirable lettre des Eglises de Vienne et de Lyon à celles de l'Asie Mineure, rédigée sans doute par Irénée lui-même. Le martyre du diacre Sanctus, de l'esclave Blandine et de leurs héroïques compagnons, rappelle au professeur de la Sorbonne l'arrivée dans cette même ville de Lyon d'un autre proconsul venu « pour exterminer tout un peuple, trouvant l'échafaud trop lent au gré de ses fureurs, s'indignant de ce qu'il fallait si longtemps au bourreau pour tuer un homme, fusillant, mitraillant au nom de la liberté grands et petits, femmes et enfants, » cela, non plus en l'an 167, mais en pleine civilisation moderne, non plus seulement à Lyon, mais dans toute la France. « Chaque fois que le christianisme perd son empire sur l'esprit d'un peuple, on voit reparaître Néron et Caligula sous une forme ou sous une autre avec le sanglant appareil de leurs crimes et de leurs folies. Voilà l'enseignement de l'histoire [1]. »

Quand Irénée monte sur le siège de Lyon, après cette terrible persécution, l'Eglise est déchirée par les hérésies, et particulièrement par le gnosticisme. C'est contre ces erreurs qu'il écrit son incomparable traité *Contre les hérésies* qu'il avait intitulé *Manifestation ou réfutation de la fausse science*. L'idée de la gnose était déjà au fond des religions païennes ; elle apparaît aussi, avec toute la netteté qu'elle peut revêtir, dans l'école juive d'Alexandrie, et dans la Cabale, cette deuxième branche de la philosophie juive. Les auteurs de la Cabale donnent leurs rêveries comme une tradition secrète, transmise de main en main dans un petit cercle d'initiés à partir d'Abraham. Les gnostiques ont la même prétention pour la révélation du Nouveau Testament : ainsi Basilide fait remonter ses théories à Glaucias, interprète de saint Pierre, Valentin les siennes à Théodas, disciple de saint Paul. Ils dédaignent la foule, les *psychiques*, hommes grossiers et matériels, incapables de comprendre la vérité. Eux, ils sont les *pneumatiques*, les hommes spirituels qui seuls connaissent le sens spirituel des Ecritures, et possèdent la science, la *Gnose*.

Ce mot *Gnose* signifie simplement connaissance. Dans la version des Septante il prend un sens plus spécial ; le *Gnôstès* est un homme versé dans la science des choses divines. Les écrivains du Nouveau Testament attachent au mot Gnose l'idée de la science approfondie des vérités révélées. C'est ainsi que le Sauveur, reprochant aux Pharisiens d'avoir introduit dans la loi mosaïque les doctrines secrètes de traditions ésotériques qu'elle ne comportait pas, leur dit : « Malheur à vous, docteurs de la loi, qui après vous être emparés de la clef de la science — *de la Gnose*, — n'y avez point pénétré et avez empêché les autres d'entrer ! [2] » Saint Paul emploie maintes fois cette expression dans ce même sens de science de la foi, qu'il oppose à la fausse science : « Garde le dépôt qui t'est confié, dit-il à Timothée. Fuis les profanes nouveautés et les antithèses d'une fausse *Gnose* dont quelques-uns ont fait profession au point de s'égarer dans la foi [3]. » Il y a donc la vraie Gnose, la révélation confiée à l'Eglise, et la fausse Gnose composée de mythes orientaux, mêlés à des fables juives. C'est une philosophie humaine substituée à la foi ; ce sont des traditions absurdes et malsaines destinées à altérer puis à détruire le dépôt de la tradition gardé avec soin par l'Eglise.

Les gnostiques veulent tout expliquer, comme nos savants modernes, et quand ils ne comprennent pas, ils nient. Saint Irénée les rappelle à l'humilité et à la vérité : « Dieu est éternel et

[1] Préface de *Saint Irénée*, 15 oct. 1861.

[1] 8e leçon.
[2] Luc, XI, 52.
[3] I Tim., I, 3, 4 ; VI, 20, 21.

incréé ; nous au contraire nous ne sommes que d'hier, nous sommes un commencement de créature : jugez par là combien notre science doit être inférieure à la sienne. Non ! tu n'es pas, ô homme, égal au Verbe qui existe dans le sein de Dieu de toute éternité : appelé à la vie par la bonté divine tu es initié peu à peu par le Verbe aux desseins de Celui qui t'a créé. Sache donc observer l'ordre de la science et ne cherche pas à dépasser Dieu lui-même !... [1] »

Suivant son système constant, l'abbé Freppel fait justement remarquer que le gnosticisme se retrouve dans notre histoire moderne, et porte tout entier sur les rapports de la science et de la foi. A l'origine de l'Eglise plusieurs se séparent du milieu des fidèles, sous prétexte que la foi est la condition des esprits vulgaires, tandis que la science indépendante est le privilège de quelques intelligences d'élite. Il y a les *psychiques*, matériels et grossiers qui ont besoin de croyances positives, et les *pneumatiques*, qui ne relèvent que de leur propre raison. Est-ce que nous ne sommes pas témoins aujourd'hui du même spectacle ? « N'avons-nous pas entendu dire à l'éclectisme qu'il y a deux religions, l'une pour le peuple condamné à croire tout ce qu'on lui dit, et l'autre pour les philosophes autorisés à ne croire que ce qu'ils veulent, comme s'il y avait deux vérités contradictoires dans le monde ? » Ne parle-t-on pas en effet de *haute culture* et de *basse culture*, l'une réservée à une petite aristocratie intellectuelle, l'autre à la multitude qui ne pense pas ? Bossuet les signalait aussi de son temps — car ils sont de tous les temps, — quand il s'écriait : « Mais qu'ont-ils vu ces rares génies, qu'ont-ils vu plus que les autres ? Quelle ignorance est la leur ! Et qu'il serait aisé de les confondre si, faibles et présomptueux, ils ne craignaient d'être instruits ! Car pensent-ils avoir mieux vu les difficultés à cause qu'ils y succombent, et que les autres, qui les ont vues, les ont méprisées ? [2] »

Les novateurs du XVIe siècle sont les héritiers naturels de la Gnose, les arguments de saint Irénée frappent donc leurs erreurs comme celles de Marcion ou de Valentin. D'ailleurs les procédés de Marcion et ceux de Luther sont identiques : l'un et l'autre travestissent l'Ecriture Sainte pour étayer le fragile édifice de leurs propres erreurs, ou parce que tel passage les gêne. Marcion supprime tout simplement ce texte : « Dieu fait lever également son soleil sur les justes et sur les impies, » afin de séparer la justice de Dieu de sa bonté. Luther rejette l'épître de saint Jacques qui établit la nécessité des œuvres : « Ce Jacques, dit-il, ne fait rien autre que de pousser à la loi et aux œuvres, et il brouille tout si bien qu'il me semble que ce fut quelque pieux personnage qui, ayant retenu l'une ou l'autre sentence émise par les disciples des apôtres, la jeta ainsi sur le papier ; ou que peut-être l'épître fut écrite d'après sa prédication par quelque autre [1]. »

Les systèmes gnostiques sont étudiés dans les leçons touchant saint Irénée avec autant de clarté que ce nébuleux sujet en comporte. L'abbé Freppel n'a pas tout dit, ni tout vu, mais ses indications demeurent précieuses et personne ne saurait étudier et connaître la question du gnosticisme sans avoir consulté ses doctes et solides conférences. Il les termine en démontrant par le troisième livre de saint Irénée contre les hérésies que les fidèles de tous les pays doivent se soumettre à l'Eglise romaine, à cause de sa principauté supérieure, *propter potiorem principalitatem*, et en énumérant les douze successeurs de saint Pierre qui ont transmis intacte la tradition de la doctrine de Jésus-Christ.

« C'est dans cet ordre, dit-il, et par cette succession des évêques de Rome qu'est arrivée jusqu'à nous la Tradition des Apôtres dans l'Eglise et la prédication de la vérité. Par là nous démontrons pleinement que la foi conservée jusqu'à nos jours et transmise en toute vérité est la foi une et vivifiante confiée à l'Eglise par les apôtres [2]. »

Ces textes, il les met en relief avec une lumière, une vigueur d'expression, une rigueur de critique qui ne laisse debout aucune objection.

La dernière leçon a pour titre : « Saint Irénée et la dogmatique chrétienne. » L'abbé Freppel expose la doctrine de saint Irénée sur l'incarnation, la virginité et la divine maternité de Marie, la présence réelle, la confession ou *exomologèse :* « Des femmes séduites par les gnostiques qui abusaient d'elles en secret sous prétexte de les instruire, s'étant converties ensuite, retournaient vers l'Eglise de Dieu, *confessant* cette faute avec le reste de leurs égarements... [3] »

Une seule tache dans cet ensemble brillant de doctrines. Pour appuyer avec plus de force sur la résurrection de la chair, saint Irénée prétend que les justes verront sans doute Dieu dans leur chair glorifiée, mais que les élus, après la résurrection, règneront sur la terre avec le Christ pendant un certain temps. Leurs âmes ne jouiront pas de la vision béatifique avant la résurrection. Cette dernière erreur est nettement condamnée par l'Eglise qui enseigne que les justes jouissent dans le ciel de la vision béatifique. La première est celle des Millénaires que la grande majorité des Pères a combattue et qu'a réprouvée plus tard le sentiment unanime des chrétiens.

Chez saint Irénée, — cela mis à part, — nul compromis avec l'hérésie : il l'attaque avec force et pourtant il ne s'éloigne jamais de la mesure et de la convenance. Il combat pour ramener, il tempère par la douceur la vivacité des coups qu'il porte, sa langue est sobre, simple et claire, en dépit de l'obscurité des systèmes qu'il expose. Nous n'avons malheureusement plus le texte grec

[1] *Adv. hæres.*, lib. II, cap. XXIV, 3, 4.
[2] Oraison funèbre d'Anne de Gonzague.

[1] 15e leçon.
[2] *Adv. hæres.*, lib. III, cap. III.
[3] *Adv. hæres.*, lib. I, cap. VI.

original de ses livres, sauf pour quelques fragments, et la traduction latine qui nous reste est moins élégante que fidèle : il est donc difficile de donner une juste appréciation touchant le mérite littéraire de ses œuvres. Elles demeurent une source abondante de doctrine, et nul historien ne peut se flatter de connaître l'histoire de l'Eglise à la fin du deuxième siècle, et les erreurs gnostiques, sans avoir étudié à fond saint Irénée. Ajoutons que cette étude complète exigerait une vie d'homme. Cette vie d'ailleurs serait utilement remplie ; celui qui s'y consacrerait serait invinciblement pris par le charme et la sainteté de cette figure admirable, énergique et douce, redoutée et attirante, qui cache sous la vigueur de la controverse la piété ardente et le cœur d'un martyr. Aussi l'abbé Freppel, en terminant ses leçons, déclare-t-il qu'il « s'éloigne à regret de cette grande figure où resplendissent d'un même éclat le génie, la sainteté et le martyre. »

V. — Les cours de ces quatre premières années eurent dans le public un légitime retentissement. Lacordaire le félicite de son livre sur les *Pères apostoliques*. « Il me rappelle, écrit-il, mes premières études patrologiques d'il y a trente ans, lorsque, renfermé dans une petite chambre bien obscure, je lisais les deux in-folios du P. Cotellier. Tout ce que vous touchez me rappelle ces premières lueurs de l'antiquité dans mon esprit, et je me rencontre souvent avec vous dans les pensées que j'avais il y a trente ans. Mais vous êtes plus habile, plus savant que je n'étais alors, que je ne le suis encore aujourd'hui. J'ai donc un double plaisir à vous suivre : celui de me rappeler mes premières sensations patrologiques, et celui de profiter de votre érudition [1]. »

« Le premier regard » qu'y a jeté Mgr Dupanloup l'a « profondément intéressé. » Et il ajoute avec sa grâce charmante : « Je prévois que ce livre va me faire manquer quelquefois à mes devoirs, à cause de l'inclination très vive qui ne me permettra pas toujours de m'en séparer quand il le faudrait [2]. »

Mgr Cœur, évêque de Troyes, s'excuse de son retard à remercier l'auteur parce que celui-ci ne lui en laisse pas le temps : « Quand j'avais fini d'admirer un de vos livres, il m'en venait un autre encore plus beau, et pendant que je me recueillais pour en mieux goûter le mérite, mes heures libres s'envolaient et je me voyais repris par les affaires. » Puis il le remercie « d'honorer par ses savants travaux la Sorbonne théologique dont le souvenir sera toujours cher à son cœur » d'évêque. « Plaise à Dieu de soutenir vos forces ! Chacun de vos ouvrages ajoute au respect de la religion et à la gloire du clergé [3]. »

M. Caro charge l'abbé Lescœur d'en faire un compte rendu dans la *Revue Européenne*. « Il apprécie très haut et il aime particulièrement comme moi votre éloquent et savant ouvrage [1]. » Mais l'abbé Martin à qui l'abbé Freppel a demandé de rendre compte de *Saint Irénée* n'est pas d'accord avec lui touchant l'apostolicité des Eglises de la Gaule et l'identité de saint Denis l'Aréopagite avec le premier évêque de Paris. Son article demeura en route, sans pourtant que la conviction du professeur consentît à s'ébranler.

[1] Sorèze, 14 février 1859.
[2] Orléans, 11 mars.
[3] Troyes, 31 août 1860.

[1] 14 juin 1860.

Celui-ci en fut amplement consolé par la belle lettre suivante de Mgr Plantier, évêque de Nîmes :

Enfant de cette grande Eglise de Lyon dont saint Irénée fut presque le fondateur et le premier historien, élevé dès ma jeunesse sacerdotale dans une société de prêtres qui l'a choisi comme protecteur et qui s'abrite sous son nom, j'ai toujours eu pour cet évêque si digne des premiers temps un culte profondément filial. Je me suis également nourri des enseignements du saint docteur. Ses ouvrages sont une des plus antiques sources de la science et de la tradition chrétiennes : ils en sont aussi l'une des plus fécondes. Il a tout dit sur les écoles philosophiques et sur les sectes dissidentes qui s'agitèrent autour de l'Eglise naissante.

De même qu'il nous en a fait connaître les blasphèmes et les folies, il nous a transmis aussi les réfutations qu'il en a faites, et, par elles, dès l'origine, il a préparé des armes victorieuses pour la controverse de tous les siècles.

Simple prêtre, je me bornais à admirer ; évêque, j'en ai fait usage, et le peu de vigueur qu'on a bien voulu m'attribuer dans certaines luttes contre l'hérésie, n'était pour ainsi dire qu'une application de sa force.

Il ne s'est pas contenté de combattre et de vaincre par la puissance de son génie personnel : il a proclamé en termes incomparables la suprématie de cette Eglise à laquelle il appartient, en vertu de sa *principauté principale*, de trancher tous les débats et de décider souverainement toutes les questions. On ne pouvait rendre au monde chrétien un plus éclatant service que de poser ainsi, dès le commencement, cette grande base de l'autorité romaine. Plus je médite sur toutes ces gloires, plus je me prends à bénir ce saint et illustre pontife qui fut un de mes aïeux dans la foi.

Il y eut aussi en lui ce mérite assez rare parmi les Pères : c'est que son intelligence fut pour ainsi dire illuminée par les soleils des deux mondes. On trouve dans ses écrits toute la grâce, tout l'éclat, et, si je l'ose dire, tous les parfums de l'Orient ; rien de plus éblouissant et de plus embaumé que cette lettre sur les premiers martyrs lyonnais dont il est regardé comme l'auteur. Conçoit-on aussi de page plus suave que celle où sa piété filiale rappelle à Florin ses contacts respectueux avec Polycarpe, le grand évêque de Smyrne qu'il aima comme un frère et vénéra presque à l'égal d'un ange ? Il y a là une tendresse et un charme de couleur où se reflète le ciel si chaud et si pur de l'Asie.

Lorsque vous entendez le théologien, le controversiste, c'est une précision sobre, ferme, pressée comme celle des plus hauts esprits de l'Occident. Si nous avions ses écrits dans leur intégrité, nous verrions qu'il fut peu de Pères plus élevés et plus complets.

Et quand on pense que ce docteur qui fut le marteau du gnosticisme, le glaive vengeur de la vérité, le bouclier de la tradition, l'historien de nos premiers martyrs, finit par être aussi martyr lui-même, on se demande volontiers s'il est beaucoup d'astres plus radieux que sa gloire au firmament de l'Eglise.

Voilà, monsieur l'abbé, tout autant de distinctions que vous avez admirablement mises en lumière. Pour leur donner plus d'éclat, vous avec encadré saint Iré-

née dans les contrastes divers par lesquels son siècle en a fait ressortir la noble physionomie. Je vous en félicite comme d'une grande œuvre et je vous en remercie comme d'un bienfait [1].

Cette lettre dut aller au cœur de l'abbé Freppel, car elle venait d'un homme dont l'autorité était non moins grande que la compétence.

Durant cette année 1861 il avait fourni un prodigieux travail, il résolut de se reposer quelques journées dans sa chère Alsace ; mais auparavant il entreprit un voyage à travers l'Allemagne. Il avait toujours la passion des voyages. Tout jeune, vers la vingtième année, dit M. Grimault, « il avait visité, le crayon à la main, les principaux champs de bataille de l'Europe, Waterloo, Iéna, Austerlitz, muni des documents de l'histoire, pour refaire chaque combat et se rendre compte de la victoire. Il avait pris des notes sur les fortifications de nos places et fait une étude approfondie de Vauban et de ses travaux dans l'est de la France. » S'il savait, c'est qu'il avait vu. Il parcourut ainsi successivement la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Hollande, l'Angleterre et la Belgique. Il partait en touriste, s'embarrassant le moins possible de bagages, et se fournissant en route des effets qui lui manquaient. Aussi quand il rentrait, « c'était le désespoir de son excellente mère et l'étonnement de ses amis, de le voir revenir avec un costume composite où étaient représentés les pays qu'il venait de traverser [2]. » Cette fois il se rendit d'Alsace directement à Berlin, vêtu d'une soutanelle et d'une redingote, chargeant sa mère de lui envoyer sa soutane chez l'abbé Kieffer à Saverne où il comptait faire au retour sa première station en Alsace. Il adressa de Berlin à son ami le 20 juillet 1861 une lettre très humoristique où éclatait son admiration pour Paris « avec lequel toute comparaison serait une folie, » et son affection profonde pour la Sorbonne :

Après une année de travail et de fatigue, disait-il, j'ai senti le besoin de faire un long voyage et je traverse l'Allemagne dans tous les sens, faisant ainsi une excursion moitié scientifique, moitié de pur agrément. Je m'arrête à chaque université, où je suis quelques cours, pour juger de la force des études et de l'état religieux des esprits. Tout cela est fort utile à connaître pour moi. C'est ainsi que j'ai visité les universités de Halle, d'Iéna, et je suis en ce moment à entendre les plus célèbres professeurs de l'Allemagne à l'Université de Berlin : Ranke, Stahl, Hengstenberg, etc. J'en suis médiocrement satisfait. La Sorbonne vaut mieux que tout cela. Ah ! qu'il est nécessaire de voir les choses de près et par soi-même, pour porter un jugement impartial et éclairé !

Il signait cette lettre : E. Freppel, *étudiant à l'Université de Berlin.*

La semaine suivante il part pour Dresde et Leipzig, d'où il gagnera Prague et Vienne, se promettant « au point de vue théologique et historique un voyage des plus intéressants. »

[1] Nîmes, 5 décembre 1861.
[2] *Mgr Freppel,* par Et. Cornut.

A son retour à Blienschwiller, il trouve une lettre qui le touche vivement. Mgr Roess, son évêque, avec qui il a eu les démêlés que l'on sait, lui mande qu'il aurait voulu lui remettre lui-même le titre de chanoine honoraire de sa cathédrale avant que la chose fût connue du public, mais il n'a pu découvrir son adresse :

« Voilà, mon cher professeur, pourquoi cette affaire fut traitée un peu irrégulièrement. N'importe : l'essentiel est d'avoir eu le plaisir de vous donner ce témoignage d'estime et d'affection, et d'avoir prouvé à mon clergé combien je sais apprécier vos vertus sacerdotales et vos travaux littéraires.

« Cette distinction, du reste, vous était destinée depuis plusieurs années. Vous voyez donc, mon cher chanoine, que j'ai agi avec réflexion, et que Bossuet ne saurait écrire une *Histoire des variations* de mes sentiments à votre égard [1]. »

Cette décision comme cette lettre gracieuse honorait surtout l'évêque de Strasbourg. S'il y avait eu des dissentiments, ils étaient de part et d'autre noblement considérés comme non avenus.

L'abbé Freppel est maintenant sur le chemin des honneurs, il va prêcher en effet le Carême aux Tuileries ; mais il est prêt surtout à s'élancer dans l'arène de la polémique, pour la réfutation de la *Vie de Jésus* de M. Renan.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

Le nº 19 des *Acta Apostolicæ Sedis* (15 octobre) contient cinq Lettres apostoliques, deux décrets de la S. Consistoriale, trois de la S. C. du Concile, quatre Lettres de la Secrétairerie d'Etat, et un communiqué de la S. C. des Religieux.

Lettres apostoliques de S. S. Pie X

1º 26 juillet 1909. — La Confrérie du Saint-Enfant Jésus érigée à Bethléem chez les Frères des Ecoles chrétiennes, est élevée à la dignité d'Archiconfrérie avec faculté de s'agréger les confréries de même nom dans tout l'univers.

2º 31 juillet 1909. — La Confrérie de l'Immaculée-Conception et des Défunts érigée à Nusco (Italie méridionale) dès l'an 1500, reçoit le titre d'Archiconfrérie *ad honorem*, et sans avoir le droit de s'agréger d'autres confréries du même nom.

3º 11 août 1909. — Indulgences et privilèges accordés à l'Institut des Servantes de Marie dans les diocèses de Paris, de Versailles et de Toulouse : 1º pour ces religieuses et les femmes habitant avec elles, indulgence plénière applicable aux défunts à gagner aux conditions ordi-

[1] Lettre datée de Sigolsheim, le 4 septembre 1861.

naires (en visitant la chapelle de la maison) le jour de l'Annonciation, le 11 février et le 8 décembre, depuis les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil; 2o l'unique autel ou le maître-autel de leurs chapelles est déclaré privilégié.

4o 8 septembre 1909. — Approbation des nouvelles constitutions des Capucins.

5o 17 septembre 1909. — La Préfecture apostolique du Delta du Nil est érigée en Vicariat apostolique.

S. Cong. Consistoriale

Le 7 juillet 1909, cette S. C. rendait un décret transférant à Rovigo la résidence habituelle des évêques d'Adria, ainsi que leur curie épiscopale, tout en laissant à la ville d'Adria son titre d'évêché, et en obligeant les évêques à venir célébrer aux grandes fêtes dans sa cathédrale.

L'exécution de ce décret donna lieu à des violences sacrilèges contre la personne de l'évêque, Mgr Boggiani. En punition, le 30 septembre la ville d'Adria avec ses faubourgs fut frappée pour quinze jours d'une sentence d'interdit général, local et personnel.

S. C. du Concile

I

BELLOVACEN. [1]

7 août 1909.

Quiconque a reçu des legs pour des œuvres pies doit sans retard en avertir l'Evêque.

Die 7 augusti 1909

Episcopus Bellovacensis litteris diei 21 martii 1909, inter alia, sequens dubium proposuit huic S. Congregationi dirimendum : *utrum sacerdotes vel laici possint, inscio Ordinario, legata ad pias causas recipere eorumque administrationem gerere ac respectiva onera implere.*

Emi Patres S. Congregationis Concilii, exquisito Consultoris voto reque sedulo perpensa, in plenis comitiis diei 7 augusti 1909, respondendum censuerunt : *Omnes, sive sacerdotes sive laicos, quorum fidei concredita sunt legata ad pias causas, teneri de hoc quamprimum certiorem reddere Episcopum, qui jus habet vigilandi super administrationem et consulendi securitati eorumdem legatorum.*

Facta vero, die 9 augusti insequenti, de his omnibus relatione SSmo, Sanctitas Sua resolutionem Emorum Patrum adprobare dignata est.

Julius GRAZIOLI, *Sub-secretarius.*

II

7 août 1909.

BREDANEN. [2]

Indult permettant de toucher un honoraire pour la messe de binage, à condition de le verser à l'évêque pour des œuvres pies.

Avant la constitution *Sapienti consilio*, les diocèses de la Hollande relevaient de la Propagande et en obtenaient des indults autorisant les curés pauvres à toucher un honoraire pour la messe de binage et à le garder pour eux. La constitution *Sapienti* ayant rétabli le droit commun pour la Hollande, l'évêque de Bréda demanda à la S. C. du Concile de proroger l'indult accordé par la Propagande et même de l'étendre aux simples prêtres, vu la pauvreté de la plupart d'entre eux.

Le rapport fait remarquer combien une demande de ce genre est contraire à la pratique du Saint-Siège, qui permet uniquement l'honoraire de la messe de binage pour des bonnes œuvres et non pour l'intérêt personnel du célébrant. Parlant des associations de prêtres pour la messe *post obitum*, le rapport reconnaît que l'obligation est de *justice*, mais il est permis d'y satisfaire par une messe de binage, parce que le célébrant ne touche rien pour lui : « Plures exstant sacerdotum associationes, in quibus omnes obligantur, quoties unus ex his decedat, pro eo missam applicare : si qui forte ex ipsis binandi facultate privilegio fruuntur, possunt contractæ obligationi, *licet ex justitia,* satisfacere applicando secundam missam. »

La S. C. a trouvé le moyen de satisfaire aux exigences du diocèse tout en maintenant le principe de la gratuité absolue pour la messe de binage : les honoraires de cette messe seront remis à l'évêque pour les œuvres pies, dans lesquelles il comprendra de préférence les secours pour les prêtres pauvres, y compris celui qui célèbre, s'il est dans le cas.

Voilà une concession qui ne serait pas à dédaigner en ce moment en France, où les vieux prêtres sont privés des ressources des Caisses diocésaines.

III

7 août 1909.

SENOGALLIEN. [1]

Question relative aux droits respectifs d'un curé et d'une confrérie établie dans une église immédiatement soumise à la basilique de Latran.

Secrétairerie d'Etat

I. 22 août 1909. — Lettre italienne à Mgr Charles Silvio Pio, pour son livre *Unde sumus.*

II. 6 sept. 1909. — Lettre française au chanoine Lahitton, pour son livre *La Vocation sacerdotale* (nous en reparlerons ailleurs).

III. 6 septembre 1909. — Lettre italienne au P. Pasi, S. J., pour son œuvre des retraites spirituelles en faveur des ouvriers.

IV. 7 septembre 1909. — Lettre française au président de l'Université impériale de Tokio pour le livre intitulé : *A History of Communication between the Pope and Masamune Date, a pious Japanese Lord,* compilé par l'Université impériale de Tokio.

---

[1] Beauvais.
[2] Bréda, Hollande.

[1] Sinigaglia, Italie centrale.

Communiqué de la S. C. des Religieux

4 octobre 1909.

Il existe à Turin un Institut de femmes, dit *de Sainte-Marie,* ayant des maisons à Civitavecchia et à Grottammare et portant un costume semblable à celui des Sœurs de la Charité de S. Vincent de Paul. Cette société n'est pas approuvée par l'autorité ecclésiastique.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Il est dit dans l'Evangile que Notre-Seigneur donna aux Apôtres le Saint-Esprit et le pouvoir de remettre et de retenir les péchés. Un peu plus bas, on lit que l'apôtre saint Thomas n'y était pas. Celui-ci a-t-il reçu, et quand, le pouvoir de remettre les péchés ?

R. — Saint Thomas assurément eut, tout aussi bien que les autres apôtres, le pouvoir de remettre et de retenir les péchés ; c'est une chose absolument indiscutable. Mais comme il n'était pas là quand Notre-Seigneur donna ce pouvoir à ses apôtres le jour même de sa résurrection, quand le reçut-il ? C'est une chose qu'on ne peut pas savoir avec certitude, et il existe à ce sujet au moins trois opinions probables que nous allons exposer, afin que chacun puisse adopter celle qui lui semblera la plus probable.

I. D'après la première, saint Thomas reçut le pouvoir de remettre les péchés, le jour même de la Sainte Cène ainsi que les apôtres. On sait qu'il y a différentes opinions parmi les théologiens relativement à la matière et à la forme du sacerdoce, et parmi elles on ne saurait dénier une grande probabilité à celle qui croit qu'elles consistent entièrement, au rit latin, dans la première imposition des mains continuée par la seconde, et terminée par la porrection des instruments, avec ces paroles : *Accipe potestatem offerre sacrificium Deo, missasque celebrare tam pro vivis quam pro defunctis, in nomine Domini. Amen,* et que des lors il est donné aux ordinands non seulement le pouvoir d'offrir le Saint Sacrifice, mais aussi celui de remettre les péchés, comme implicitement contenu dans celui d'offrir le Saint Sacrifice, parce que celui qui a réellement pouvoir sur le vrai corps de Notre-Seigneur pour le consacrer et le distribuer aux fidèles, doit aussi avoir puissance sur son corps mystique, c'est-à-dire sur les fidèles pour les préparer par la rémission de leurs péchés à recevoir dignement le vrai corps de N.-S. Dans ce sentiment, la troisième imposition des mains qui termine à peu près l'ordination sacerdotale avec ces paroles : *Accipe Spiritum Sanctum, quorum remiseris peccata remittuntur eis, et quorum retinueris retenta sunt,* ne conférerait à l'ordinand aucun nouveau pouvoir, mais serait seulement la confirmation rendue plus sensible du pouvoir déjà accordé.

Or, tous les théologiens qui suivent ce sentiment doivent comme nécessairement admettre que les apôtres ayant été ordonnés prêtres pour consacrer le corps de N.-S., ainsi que l'atteste le saint Concile de Trente lui-même, le jour de la Sainte Cène à laquelle saint Thomas assistait, ont reçu comme nécessairement ce jour-là aussi le pouvoir de remettre les péchés ; et alors les paroles de N.-S. le jour de sa première apparition à ses apôtres réunis ensemble : *Accipite Spiritum Sanctum, quorum remiseritis peccata remittuntur eis, et quorum retinueritis retenta sunt,* s'expliqueraient d'une nouvelle infusion du Saint-Esprit ; car ils en avaient reçu certainement une première le jour de leur baptême et une seconde bien plus grande le jour de la Sainte Cène, quand ils avaient été ordonnés prêtres, et ils devaient en recevoir la plénitude, selon la promesse de N.-S., le jour de la Pentecôte pour convertir les nations au Christ, et ce jour-là N.-S. l'opéra visiblement en eux par l'envoi de langues de feu. La nouvelle infusion qu'ils reçurent au jour de la première apparition de N -S. après sa résurrection, avec l'accompagnement des paroles : *quorum remiseritis peccata...* servait alors 1° à confirmer explicitement le pouvoir déjà donné implicitement ; 2° à leur montrer que ce n'était point par eux-mêmes, mais par le Saint-Esprit, qu'ils remettaient les péchés ; 3° à leur signifier qu'il devaient être eux-mêmes en état de grâce pour administrer licitement le sacrement de pénitence, comme le dit saint Augustin : *ut rite et sine peccato sacramentum pœnitentiæ administrare et peccata absolvere possint.*

II. D'après la seconde opinion, c'est à sa première apparition seulement que N.-S. donna à ses apôtres le pouvoir de remettre les péchés, et même à saint Thomas quoiqu'il fût absent, parce que ses paroles étaient pour tous ; et ce serait d'autant moins étonnant que le pouvoir de prophétiser par la vertu du Saint-Esprit fut bien donné, de par Dieu, par l'entremise de Moïse, à Eldad et Médad alors absents. (Num., XI, 26). Ita S. Cyrille et Maldonat. Et remarquons ici qu'il est une opinion soutenue par de très grands théologiens (tels que Scot, Henriquez, Conink, Vasquez, Bellarmin, Estius, Laymann, Holzmann, Ledesma, Diana, Salmanticenses, Wirceburgenses, Billuart, Hurter, Franzelin, etc) et par là-même bien probable, qui se fondant sur l'Evangile (lequel donne à croire que le pouvoir de sacrifier fut donné par N.-S. aux apôtres à la Sainte Cène, et le pouvoir de remettre les péchés seulement après la Passion et la Résurrection) soutient que dans l'ordination sacerdotale le pouvoir de sacrifier est donné aux prêtres par la porrection des instruments avec la forme : *Accipe potestatem offerre sacrificium...* avant la messe, et le pouvoir de remettre les péchés après la messe par la troisième imposition des mains avec la forme : *Accipe Spiritum Sanctum,*

quorum remiseris... Ainsi il y aurait une grande ressemblance entre l'ordination du prêtre et celle des apôtres.

III. D'après la troisième opinion, qui se rapproche beaucoup de la seconde, le pouvoir de remettre les péchés fut bien accordé dans la première apparition de N.-S. après sa résurrection, aux apôtres qui n'avaient reçu à la Sainte Cène que le pouvoir de sacrifier, mais non à saint Thomas, et parce qu'il était alors absent, et parce que, comme incrédule et en état de péché mortel, il n'était pas digne encore de recevoir ce nouveau pouvoir. Ita Ribera, Tolet, etc. D'après eux il le reçut seulement le huitième jour, quand revenu avec les apôtres il vit N.-S. qui lui fit toucher ses pieds, ses mains et son côté, et le guérit de son péché d'incrédulité. Alors en effet N.-S. dut lui communiquer (quoique l'Evangile ne le dise pas expressément, parce que tout n'est pas dans l'Evangile) les pouvoirs qu'il avait donnés aux autres apôtres huit jours auparavant, aussitôt qu'eux aussi avaient été guéris de leur incrédulité, car il n'y avait plus de raison alors de ne pas le traiter comme l'avaient été les autres. Nous serions très porté à préférer cette troisième opinion.

Q. — Une des obligations de nos Enfants de Marie sera de dire le matin et le soir trois *Ave Maria* « ad castitatem custodiendam, » suivis de l'invocation : *O Marie conçue sans péché*, etc.

Est-ce que cette dévotion est la même que celle connue sous le nom de « la dévotion aux trois *Ave Maria*, » et, si oui, quelles sont donc les indulgences qu'on peut gagner ?

R. — D'après une concession récente, on gagne une indulgence de 300 jours le matin et le soir par la récitation de trois *Ave Maria* en ajoutant à chaque fois l'invocation : *Par votre Immaculée Conception, ô Marie, purifiez et sanctifiez mon corps et mon âme !* [1]

Pourquoi ne pas adopter la formule complète pour votre Association des Enfants de Marie ?

Q. — Je prends la liberté de vous poser une question, objet d'une discussion dans un cercle de confrères auxquels j'ai promis de communiquer la réponse de l'*Ami*.

Est-il permis, en *stricte justice*, de s'approprier les intérêts d'un capital collecté pour une œuvre et qu'on épuise au fur et à mesure des besoins de celle-ci ?

R. — Nous sommes d'abord porté à voir là une affaire non de stricte justice, mais plutôt de convenance et de délicatesse. Quand on a recueilli un capital pour une œuvre, on pourrait fort bien, il nous semble, le laisser improductif et l'épuiser au fur et à mesure des besoins de l'œuvre, et ceux qui l'ont fourni ne demanderaient rien davantage; on ne doit donc que cela en rigueur de justice. Mais si au lieu de le laisser improductif, on le place pour lui faire produire des intérêts, en répondant soi-même du capital et en l'épuisant peu à peu suivant les besoins de l'œuvre, nous n'oserions pas accuser d'*injustice* celui qui s'en approprierait les intérêts, comme un bénéfice de sa propre industrie et comme compensation de ses peines, puisqu'il ne ferait pas tort à l'œuvre.

Mais nous trouverions la chose inconvenante et surtout *indélicate*. Car, quand on s'occupe de bonnes œuvres et qu'on quête pour elles, on devrait montrer plus d'abnégation et n'en vouloir rien retirer pour son utilité personnelle ; et par là-même, si l'on peut tirer quelque profit par un placement avantageux de ces fonds, on devrait en employer les intérêts à augmenter le capital destiné à cette bonne œuvre ; ou si l'on a assez recueilli pour les besoins de cette œuvre, les employer à une autre bonne œuvre.

Nous croyons que c'est ainsi qu'en jugerait toute âme droite et délicate, et que si ceux qui ont donné les fonds nécessaires à cette œuvre, apprenaient que le collecteur a placé ces fonds et se sert des intérêts pour son utilité personnelle, ils en seraient au moins étonnés, sinon scandalisés, et portés à en murmurer et à être moins généreux une autre fois.

Toutefois, le sentiment que nous venons d'exposer ne peut être donné comme certain, mais seulement comme probable, car d'un autre côté on pourrait invoquer l'adage : *Res fructificat domino*. L'argent recueilli pour une bonne œuvre, demandé et donné pour elle, lui appartient; donc si le collecteur le veut placer, les bénéfices en devront être pour elle. D'autant plus qu'on ne pourrait guère dire qu'il y a industrie réelle à placer de l'argent et à en recevoir les intérêts.

Cependant, comme nous supposons le collecteur de bonne foi, il pourrait invoquer pour lui la loi française (dont on ne pourra jamais ici prouver l'injustice), laquelle dit que le possesseur de bonne foi fait siens tous les fruits que durant sa bonne foi il a retirés de la chose d'autrui. Aussi nous n'oserions pas condamner strictement le collecteur à restitution; mais nous l'y engagerions vivement, et le supplierions de ne pas continuer à agir ainsi.

Q. — Un confrère, et non des moindres, soutient qu'on peut et même qu'on doit administrer sous condition l'Extrême-Onction à un malade qui vient de rendre le dernier soupir, puisque, dit-il, la science enseigne aujourd'hui que l'âme ne se sépare réellement du corps que 20 à 30 minutes après qu'a cessé tout signe extérieur de vie.

L'*Ami* voudrait-il nous dire ce qu'il pense de cette opinion ?

R. — La mort ne suit pas toujours le dernier soupir; la vie peut encore persévérer un temps plus ou moins long. Mais on ne saurait affirmer d'une manière générale que la mort ne suit jamais immédiatement le dernier soupir, ni que la séparation du corps et de l'âme n'a lieu que 20 ou 30 minutes après qu'a cessé tout signe extérieur de vie. Il n'y a pas, à ce sujet, de loi constante et

[1] Hilgers, *Appendice* au *Manuel des Indulgences*, 1909, p. 95.

constatée ; c'est une question de cas particuliers. La nature de la maladie, les phénomènes extérieurs peuvent fournir des indications plus ou moins probables dans chaque cas, soit pour la mort réelle, soit pour la survie.

On ne doit pas administrer l'Extrême-Onction si la mort est certaine. S'il reste quelque probabilité que la mort réelle ne soit pas encore survenue, on peut l'administrer sous la condition : « *Si vivis.*» Voilà deux règles certaines qui sont à observer dans tous les cas.

On ne peut donc : ni dire qu'on ne peut jamais administrer l'Extrême-Onction sous condition après l'instant de la mort apparente ; ni prétendre que, le cas échéant, on puisse toujours le faire; ni déterminer d'une manière générale en quels cas et combien de temps après la mort apparente il serait possible d'administrer l'Extrême-Onction sous condition.

Q. — 1° Un pénitent a reçu de son confesseur commutation des œuvres requises pour avoir part à l'indulgence sabbatine; mais le confesseur vient à mourir, ou bien le pénitent s'adresse à un autre.

Est-il obligé de se faire commuer de nouveau les œuvres érigées, ou bien la commutation faite par le premier confesseur dure-t-elle jusqu'à la mort du pénitent?

2° Que pensez-vous de l'habitude de donner le scapulaire du Mont-Carmel aux enfants avant leur première communion ?

R. — Ad I. Une commutation faite sans aucune restriction de temps, vaut pour toute la vie du bénéficiaire et ne cesse pas par la mort du confesseur qui l'a accordée.

Ad II. Aucune loi générale n'interdit l'entrée des confréries aux enfants qui ont l'usage de la raison, lors même qu'ils n'auraient pas fait leur première communion [1].

Q. — Per rescriptum Apostolicum, Episcopus B... facultatem ad quinquennium obtinuit vi cujus parochi suæ diœcesis, omissa missa *pro populo* diebus festis suppressis, valeant his diebus stipendium percipere, erogandum in opera diœcesana, — dummodo tres missæ applicentur pro cuncto diœcesis populo.

Donc : 1° ces jours-là, les curés n'ont pas à dire la messe *pro populo;* 2° ils doivent envoyer l'honoraire pour les œuvres diocésaines.

La difficulté consiste en ceci que si *un de ces jours* de fêtes supprimées le curé ne peut pas dire la messe (par exemple, parce qu'il est en retraite), certains prétendent qu'il est tenu de le faire un autre jour. J'ai soutenu que non, parce qu'il me semble qu'on lui impose une charge double de celle qui fait la condition de l'indult. Qui se trompe?

R. — L'indult dont vous parlez vise, non pas l'*obligation* de célébrer la messe *pro populo* aux jours de fêtes supprimées, mais la *perception* d'un honoraire applicable aux bonnes œuvres. D'où il suit que le versement de l'aumône sera imposé toutes les fois que la célébration sera obligatoire.

Que faut-il penser du curé qui est en retraite, relativement à l'obligation de célébrer pour ses paroissiens ? — Le curé canoniquement empêché qui n'a pu ni célébrer ni faire célébrer la messe *pro populo* au jour de l'incidence, doit la célébrer par lui-même au premier jour libre. Les décisions de la S. C. du Concile sont formelles à ce sujet : « Parochi iter agentes diebus præmemoratis (diebus festis) et ne missam celebrent impediti, tenentur per alium supplere, si possint; si vero non possunt, tenentur missam omissam ipsimet pro populo offerre altera die quantocius. Eadem servanda est decisio a parocho quando pia peragit exercitia secessus, et missam tunc temporis non celebrat [1]. »

Donc, tout curé en retraite qui n'a pu ni faire célébrer ni célébrer la messe *pro populo* pendant la retraite est tenu, après la retraite, à célébrer lui-même cette messe un jour libre. Quand il y a un indult pour l'application de l'honoraire à une bonne œuvre, il doit envoyer l'honoraire à l'évêché, et il ne se trouve pas plus chargé que les curés des diocèses où l'indult n'existe pas, parce que, dans l'un et l'autre cas, les curés ne perçoivent rien personnellement.

LITURGIE

Q. — Notre église est conventuelle et paroissiale. Il y a quatre petits autels dans les bas-côtés, où se disent tous les jours des messes basses, tandis qu'au maître-autel on célèbre la messe conventuelle ou bien l'on chante des messes recommandées.

A partir du *Sanctus*, c'est de tous côtés un bruit assourdissant de clochettes qui, jusqu'à la communion, viennent se mêler au son du gong du maître-autel. Vous devinez les sensations de chaque célébrant, sans compter que les fidèles, guidés par les sonnettes, se croient obligés de se tenir prosternés à chaque élévation ! Est-ce tolérable ? Qu'en pense l'*Ami ?*

R. — Au dire même de la S. R. C., on ne doit pas sonner aux messes qui se célèbrent à l'église pendant l'office canonial, et par suite durant la messe conventuelle ou la messe de paroisse : « Si autem Missa ad aliquod altare celebretur e conspectu Chori positum, campanula uti ad *Sanctus*, ita ad elevationem sacramenti, nequaquam pulsetur » (21 nov. 1893, n. 3814, ad I) ; également, quand le Saint-Sacrement est exposé, ou lorsqu'il y a quelques prières publiques dans l'église. (S. R. C., 11 mai 1878, n. 3448, ad II ; n. 3814, ad II). Mais en dehors de ces cas, l'emploi de la clochette est de précepte, lors même qu'il n'y aurait que le célébrant avec son ministre comme assistant à ces

[1] Beringer, *Les Indulgences*, t. II, p. 86. — Tachy, *Les Confréries*, 2e édit., n. 182.

[1] S. C. C., 14 déc. 1859. — Cf. Duballet-Tachy, *Traité des curés*, t. II, n. 723-724.